

## DEMANDE DE CARTE(S) DE STATIONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS CARTE 4-8H ET/OU JULES FERRY

Il existe 2 cartes de stationnement exclusivement réservées aux professionnels de Quiberon :

- La "**Carte 4-8H**" permet de prolonger les parkings 4 heures gratuit à 8 heures au maximum, de 8H à 20H y compris les dimanches et jours fériés, le stationnement des véhicules des professionnels et de leurs personnels sur les parkings suivants limités à 4H gratuit : Lutines, Rue du Port de Pêche et Butoir. Les parkings autorisés seront uniquement les plus proches du lieu de travail afin d'équilibrer la répartition de ces stationnements de longues durées en centre-ville. L'attribution est limitée à 2 cartes maximum par établissement. La carte est valide pour l'année civile en cours (sauf saisonniers) et doit être renouvelée en Mairie chaque année (duplication interdite - contrôle entre le n° de carte et l'immatriculation). Le Disque Européen devra également être apposé sur le véhicule.

- La "**Carte JULES FERRY**" permet un stationnement supplémentaire gratuit dans la cour de l'école Jules Ferry lors de la fermeture de l'école (environ les 3 dernières semaines de juillet et les 3 premières semaines d'août). Elle est limitée à 3 cartes par établissement, sans limite de temps. La capacité est de 46 places et les cartes seront attribuées aux 46 premières demandes. Merci de privilégier ce stationnement lorsque vous êtes tributaire de cette carte.

Vous pouvez réaliser les demandes de toutes les cartes sur le même formulaire et plusieurs immatriculations possibles par carte.

N° de carte précédente (compléter ci-dessous uniquement si changements) :

N° d'immatriculation(s) :

Véhicule(s) :

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse(s) :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Email :

**Carte souhaitée :**

- 4-8H  
 JULES FERRY

**Catégorie professionnelle :**

- Travailleur à l'année  
 Saisonnier - Indiquer la date de fin du contrat de travail :

**Parking 4-8H souhaité / le plus proche :**

- Lutines  
 Rue du Port de Pêche  
 Butoir

**Pièces à joindre au formulaire :**

- Photocopie du Certificat d'Immatriculation  
 Photocopie d'un justificatif de l'établissement (avec l'adresse), ou du contrat de travail pour les saisonniers (la carte sera valide en fonction de la durée du contrat saisonnier)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé", et commentaires si nécessaire :